

Les mobilités scolaires transfrontalières du nord-lorrain vers le Luxembourg : approche quantitative

Maxime KLEIN et Grégory HAMEZ *

Avec plus de 100 000 navetteurs au quotidien, la frontière France-Luxembourg détient le record de la frontière la plus traversée pour motif de travail dans l'Union européenne (Belkacem *et al.*, 2023, Gerber, 2020). Ces mobilités massives s'accompagnent-elles de mobilités scolaires ? C'est une des questions abordées dans le projet de recherche *BORDER-LIFE*, soutenu par la Maison des Sciences de l'Homme Lorraine, sur les modes de vie transfrontaliers dans le territoire nord-lorrain.

1 - La mobilité scolaire : entre effets de proximité, stratégies des familles et opportunités

La mobilité scolaire transfrontalière a pour l'heure fait l'objet de peu de recherches. Cela est probablement dû à la rareté du phénomène, même si certains flux sont reconnus tels que ceux effectués par de jeunes Français vers des établissements de Belgique francophone (Jori, 2006). En revanche, la mobilité scolaire est plus largement étudiée hors du cadre transfrontalier. Côté français, le système scolaire évolue entre la mise en place d'une régulation, générée par la carte scolaire, et l'émergence du « libre choix », mettant en parallèle des stratégies d'affectation diverses. Les choix scolaires dépendent-ils d'un contrôle des flux par l'État (van Zanten, Obin, 2010) ou reviennent-ils aux familles, dans un « environnement inégalement formateur » (Duru-Bellat, 2002), avec en toile de fond une concurrence des établissements ? Dans un article traitant d'une problématique similaire à celle exposée dans ce quatre-pages, s'intitulant *Les flux transfrontaliers d'élèves dans la région franco-genevoise*,

les auteurs présentent l'hypothèse de « l'émergence d'un quasi-marché scolaire transfrontalier » (Hanhart *et al.*, 2012). Bien que ce terme désigne une organisation scolaire Janus, il semble complexe de complètement retranscrire cette définition au système scolaire français : le marché scolaire, dans l'Hexagone, semble avant tout « officieux » (Felouzis, Perroton, 2007), d'autant plus que, dans un contexte transfrontalier, il s'agirait d'analyser deux systèmes scolaires distincts. Pour appréhender l'évitement scolaire, la prise en compte des stratégies tant officielles qu'officieuses est à considérer.

Dans ce portrait concis du système scolaire, la dimension spatiale est prépondérante pour comprendre l'évitement scolaire, d'autant plus que ce dernier « montre les contrastes sociospatiaux » (Poupeau, François, 2008). L'ouvrage *Le sens du placement scolaire* rend bien compte de ce lien entre les ségrégations scolaire et résidentielle, où « l'inscription spatiale des inégalités sociales renforce le tri social exercé par le système d'enseignement » (Poupeau, François, 2008). Le sens du placement, dans sa dimension polysémique, met en regard l'ensemble des capitaux que possède un individu, dans le sens bourdieusien, avec une offre scolaire hétérogène

* Maxime KLEIN, étudiant en Master 2 GAED à l'Université de Strasbourg, Grégory HAMEZ, LOTERR, Université de Lorraine.

inégalement répartie, soulignant les capacités de certains individus de s'affranchir de la sectorisation. De ce fait, les choix des familles et les interdépendances concurrentielles des établissements devraient être pris en compte dans l'analyse d'un espace scolaire. Mais, lorsque celui-ci est bordé par une frontière, des questionnements nouveaux émergent. Et si l'évitement scolaire pouvait également se traduire par l'affranchissement d'un système scolaire ? La frontière constituerait alors l'entrée dans un autre système scolaire, différent, dans lequel un ensemble de flux d'élèves frontaliers pourrait être constaté. Ainsi, en considérant l'analyse effectuée dans la région franco-genevoise par Hanhart *et al.* (2012), il pourrait être intéressant de partir de l'idée de l'émergence d'un marché scolaire qui, dans le cas franco-luxembourgeois, pourrait s'intégrer dans l'analyse d'un différentiel frontalier.

La proposition de l'étude de flux d'élèves frontaliers, uniquement dans le sens France-Luxembourg, vient alors interroger les processus ségrégatifs dans le territoire nord-lorrain : l'évitement scolaire dans ce territoire peut-il se traduire, outre les stratégies s'opérant à l'échelle nationale, par une fuite scolaire vers le Luxembourg ?

2 - Méthode : à partir de la base de l'INSEE, pour l'espace frontalier nord-lorrain

Il est à souligner que « les statistiques fiables sont difficiles à obtenir » (Hanhart *et al.*, 2012), mettant à la fois en exergue le cloisonnement de l'accès aux données scolaires et une thématique de recherche peu exploitée. Dans le cadre du projet *BORDER-LIFE*, l'accent a été mis sur l'exploration de données ouvertes, ce qui présente de nombreuses limites en contexte transfrontalier. L'analyse des tables de mobilités scolaires, créées par l'INSEE, s'est révélée être un des moyens les plus fiables d'obtenir des résultats. Celle-ci a suivi trois étapes : la prise en compte du nombre de flux, confirmant l'existence ou l'absence d'une fuite vers le Luxembourg (1) ; la prise en compte de l'origine et de la destination, pouvant laisser émerger différentes logiques de placement (2) ; le recensement d'établissements luxembourgeois pouvant accueillir des enfants résidant en France en fonction des résultats obtenus (3), et pouvant amener à exploiter de nouvelles pistes.

L'utilisation des tables de mobilités scolaires s'est heurtée à deux difficultés. D'abord, ces dernières ne prennent pas en compte les établissements de départ et d'arrivée, mais les communes de départ et d'arrivée,

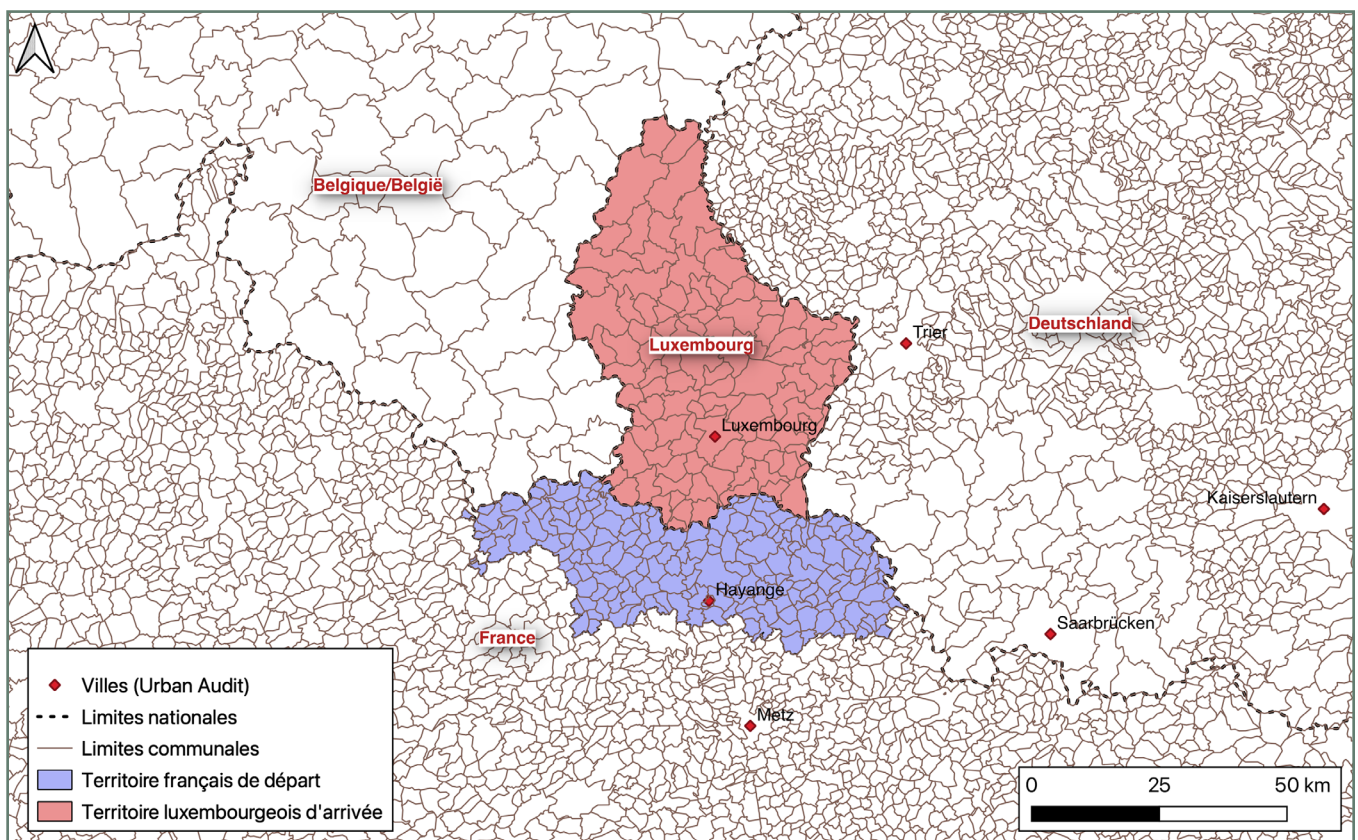


Figure 1 : Présentation du territoire étudié.

Données : Eurostat : Countries, 2020 ; Urban Audit, 2020 ; Communes, 2016 ; ADMIN-EXPRESS, IGN ; LIBADMIN, ACT du Grand-Duché. Réalisation : Maxime Klein, 2023, à l'aide de QGIS.

ce qui nécessite d'approfondir l'interprétation par l'identification des établissements potentiellement concernés dans ces communes. Ensuite, un ensemble de choix a dû être effectué lors du traitement des tables. En effet, l'évocation de « mobilités scolaires » vient inclure, au sens de l'INSEE, les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Il a donc été décidé de retenir l'ensemble des individus mineurs effectuant des flux scolaires entre la France et le Luxembourg, soit des individus âgés de 2 à 18 ans. Pour les communes de départ, un territoire nord-lorrain a été défini dans l'hypothèse que ces mobilités scolaires s'estompent à mesure que l'on s'éloigne de la frontière. Pour les communes d'arrivée, le territoire national du Grand-Duché a été pris en compte dans son intégralité, dans l'éventualité où des flux iraient vers les cantons septentrionaux et ne répondraient conséquemment plus à une logique de proximité domicile - lieu d'études. Il s'agissait surtout de réduire le nombre de communes françaises lointaines, notamment dans l'hypothèse de l'inscription d'enfants dans des internats luxembourgeois (Fig. 1).

La prise en compte de ces tables constitue alors la première étape de l'analyse des mobilités scolaires vers le Luxembourg.

3 - Les premiers enseignements

3.1. L'existence de flux

Les premiers résultats viennent répondre aux interrogations liminaires de l'étude. Tout d'abord, il existe bien des flux scolaires de la France vers le Luxembourg, ce qui souligne l'intérêt de ce champ de recherche. Pour autant, le nombre de flux scolaires est relativement faible. Même si l'on considère plusieurs tables de mobilités scolaires - de 2006 à 2019 - témoignant d'une légère augmentation des flux d'année en année, le nombre d'individus qui traversent la frontière pour se rendre dans un établissement d'études ne dépasse pas les quelques centaines (Fig. 2). L'exploration plus en détail des origines et des destinations ouvre sur de nouvelles questions.

3.2. Vers des destinations privilégiées ?

Les flux vers le Grand-Duché se dirigent majoritairement vers une commune, Luxembourg-Ville. Cette polari-

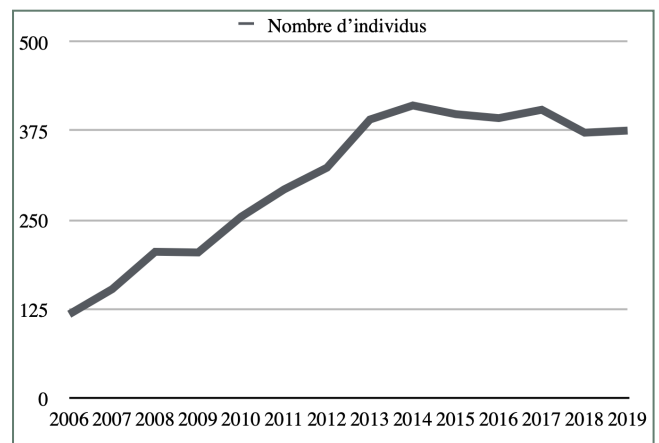


Figure 2 : Évolution du nombre de flux scolaires vers le Luxembourg à partir du territoire lorrain, d'après les données de l'INSEE.

sation des flux est remarquable dans la mesure où elle concerne tant l'enseignement fondamental (âges les plus bas) que l'enseignement secondaire luxembourgeois (âges les plus élevés). Ce résultat interroge eu égard à l'éloignement relatif de Luxembourg-Ville par rapport à la frontière – les communes luxembourgeoises limitrophes de la France disposent également d'établissements scolaires pouvant très bien attirer les jeunes Français.

En revanche, dans le territoire nord-lorrain, le nombre de communes de départ est plus nombreux, même si les communes à proximité directe de la frontière ressortent

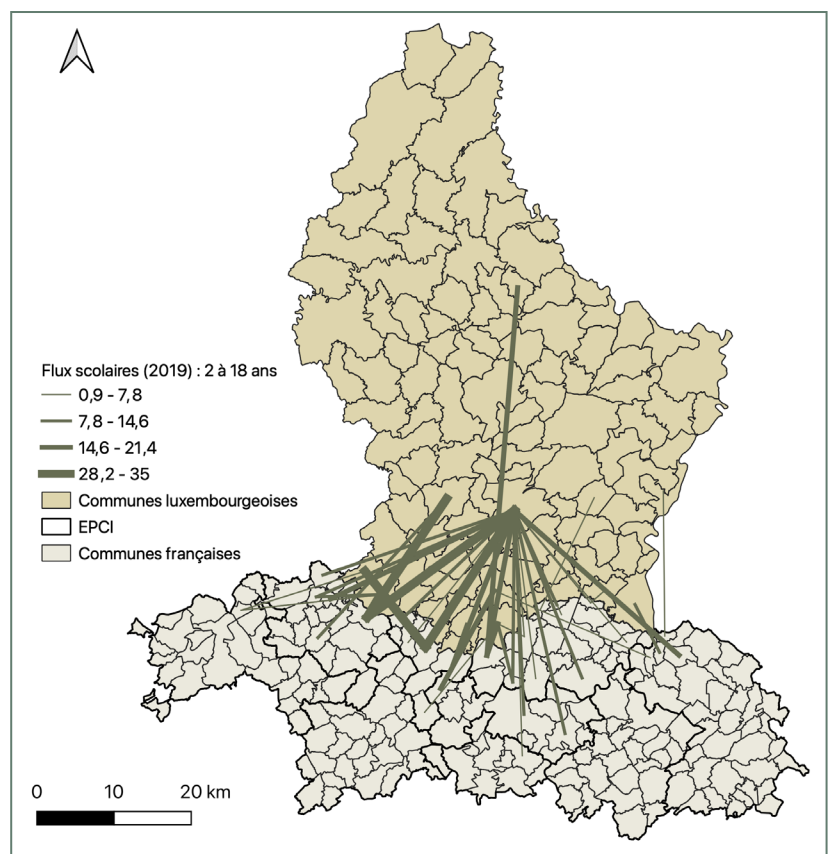


Figure 3 : Mobilités scolaires du territoire nord-lorrain vers le Luxembourg
Données : Mobilités scolaires des individus (2019). Découpage administratif : ADMIN-EXPRESS, IGN ; LIBADMIN, ACT du Grand-Duché. Réalisation : Maxime Klein, 2023, à l'aide de QGIS.

de manière plus importante. Il semble qu'un gradient de distance à la frontière soit bien plus visible dans la partie française, alors qu'il paraît beaucoup plus flou dans la partie luxembourgeoise, notamment à cause de cette polarisation de flux dans une seule commune.

Diverses hypothèses pourraient être proposées. Une première hypothèse serait l'existence d'un lien fort entre mobilités professionnelles et scolaires. En effectuant son trajet quotidien, le navetteur déposerait son enfant dans une école proche de son lieu de travail, conférant ainsi un mode de vie plus ou moins « ergo-centré » (Drevon *et al.*, 2015). En considérant une polarisation des flux d'actifs vers Luxembourg-Ville, en tant que principal pôle économique, cette hypothèse pourrait être confirmée. Une deuxième hypothèse serait la prise en compte de choix, par les familles, d'établissements spécifiques, non présents sur le territoire nord-lorrain, qui profiteraient de l'attrait international du Luxembourg. Ainsi, en considérant les destinations les plus importantes, quelques établissements internationaux, européens, voire français, pourraient être des destinations privilégiées, tant à Luxembourg-Ville qu'à Differdange ou Mamer, ces dernières se retrouvant également dans les flux les plus importants vers le Grand-Duché. Une troisième hypothèse est relative aux mobilités frontalières atypiques de Luxembourgeois, venant résider en France tout en maintenant leur travail dans leur pays d'origine (Carpentier *et al.*, 2011), où ils continueraient à scolariser leurs enfants.

4 - Perspective : l'attractivité des écoles internationales du Grand-Duché ?

Les premiers résultats ne permettent pas de confirmer notre question de départ, en termes de flux scolaires potentiellement importants qui accompagneraient les flux de travailleurs frontaliers. L'existence d'un « quasi-marché scolaire transfrontalier », en référence à l'article de Hanhart *et al.* (2012), n'est également pas confirmée autour de la dyade franco-luxembourgeoise, en rappelant que l'analyse se restreint ici aux flux dans le sens France-Luxembourg. Les flux sont limités mais continus, et semblent correspondre à des établissements internationaux spécifiques dans le Grand-Duché. Ces flux ressortiraient des dynamiques d'évitement scolaire, dans un contexte d'opportunités offertes par la discontinuité frontalière, réhaussées par le contexte luxembourgeois de métropolisation. Une perspective serait donc de sonder les services et équipements de haut niveau du Grand-Duché, dont les écoles internationales, ayant une attractivité large.

Pour poursuivre cette recherche, la réalisation d'enquêtes et/ou d'interviews est nécessaire, en ciblant

des établissements scolaires luxembourgeois pouvant accueillir des élèves résidant en France, en Belgique ou en Allemagne, en plus des enfants des fonctionnaires européens présents au Grand-Duché. La mobilité scolaire transfrontalière vers le Luxembourg ne serait-elle qu'un artefact de l'évitement scolaire, avec un parfum d'élitisme européen ?

Bibliographie

Belkacem, R., Clément, F., Pigeron-Piroth, I. & Wille, C. (2023). *Le travail frontalier en Europe - Réalités et Défis*. Larcier.

Carpentier, S., Gengler, C. & Gerber, P. (2011). La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines : un panorama. *Geo-Regards*, 4, 135-152.

Drevon, G., Klein, O., Gwiazdzinski, L. & Gerber, P. (2015). Frontière et espace de vie : comparaison de deux faisceaux de mobilité quotidienne. *Espace populations sociétés* (2015/1-2).

Duru-Bellat, M. (2002). Subi, créé, contrôlé : le contexte comme vecteur d'inégalités sociales. Dans Duru-Bellat, M., *Les inégalités sociales à l'école : Genèse et mythes*, 133-144. Paris : Presses Universitaires de France.

Felouzis, G. & Perroton, J. (2007). Les « marchés scolaires » : une analyse en termes d'économie de la qualité. *Revue française de sociologie*, 48, 693-722. <https://doi.org/10.3917/rfs.484.0693>

Gerber, P. (2020). Navetter à la frontière. Dans Amilhat Szary A.-L. & Hamez, G. (Dir.), *Frontières : Capes-Agrégation Histoire-Géographie*, 218-226. Paris : Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.amilh.2020.01.0218>

Hanhart, S., Diagne, D. & Akkari, A. (2012). Les flux transfrontaliers d'élèves dans la région franco-genevoise : Émergence d'un marché scolaire ? *Revista española de educación comparada*, (20), 223-248.

Jori, J. (2006). *La mobilité scolaire transfrontalière dans la région de Szeged*. Thèse : Doctorat : Géographie : Université des Sciences et Technologies de Lille [en ligne].

Poupeau, F. & François, J.-C. (2008). *Le sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*. Raisons d'agir.

Van Zanten, A. & Obin, J. (2010). *La carte scolaire*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.vanza.2010.01>